



14 juillet 2023

L'activité répressive de l'AMF, toujours soutenue, démontre cette année encore l'ambition du régulateur de renforcer constamment la surveillance des marchés par un traitement de données toujours plus nombreuses mais aussi par la coopération internationale qui se traduit par le nombre d'enquêtes menées en coordination avec les homologues de l'AMF. Les contrôles ne sont pas en reste puisque c'est en matière de manquements professionnels que la commission des sanctions de l'AMF a récemment prononcé les sanctions les plus importantes de son histoire. Enfin, le régulateur a souligné que la finance durable et les obligations en matière de LCB-FT feront partie de ses priorités à l'avenir, y compris en matière de contentieux.

La surveillance des marchés



Augmentation significative du volume de données traitées

(Plateforme ICY, déclarations d'opérations suspectes des PSI, informations échangées sur les forums et réseaux sociaux)



1390 déclarations d'opérations suspectes reçues en 2022

Les enquêtes

(opérations d'initiés, diffusions de fausses informations, manipulations de marché)



36 enquêtes ouvertes en 2022

dont 29 dans le cadre de la coopération internationale



Coopération étroite avec près de 50 régulateurs étrangers



Collaboration étroite avec le PNF et mise en œuvre de la procédure d'aiguillage

Les contrôles

(professionnels régulés : PSI, SGP, CIF)

■ 13 contrôles ont donné lieu à un renvoi devant la commission des sanctions en 2022

■ 41 contrôles ont donné lieu à des lettres de suite en 2022

■ Contrôles SPOT portant notamment sur le dispositif de lutte contre les abus de marché dans les SGP

Les transactions et sanctions



10 accords de composition administrative signés en 2022

(abus de marché et manquements professionnels)



Une baisse du nombre de décisions rendues mais une hausse spectaculaire des sanctions prononcées

- 12 décisions rendues en 2022
- Près de 100 millions d'euros de sanctions en 2022 (allant de 20 000 euros à 75 millions d'euros)

Zoom : Dernière décision phare

Affaire H2O - 30 décembre 2022 - SGP britannique et deux dirigeants sanctionnés

- Sanctions globales de 93 millions d'euros
- Confirmation de la compétence de la CDS à l'encontre de la SGP britannique dès lors que les faits étaient antérieurs au Brexit

Contentieux AMF : à quoi s'attendre dans les années à venir ?



Poursuite de la montée en puissance de la surveillance

(modernisation des outils et investissement dans l'exploitation de la donnée)



Pérennisation des outils d'enquête et de contrôle

(ie. amélioration du cadre juridique des visites domiciliaires, sécurisation de la conservation et l'exploitation des données de connexion)



Vigilance particulière sur les obligations LCB-FT



Contrôles et enquêtes thématiques en matière de finance durable